



REUNION DU COMITE DE PILOTAGE 5/2011¹

Procès-verbal

1. La cinquième réunion du Comité de Pilotage (CP) du Fonds de Reconstruction d'Haïti (FRH) a eu lieu le 1^{er} mars 2011 au Karibe Convention Center, à Port-au-Prince (voir Annexe 1 pour la liste des membres et observateurs). L'objectif principal de la réunion était l'étude des demandes de financement transférées par la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d'Haïti (CIRH) pour financement du FRH. De plus, le Fiduciaire, le Secrétariat du FRH, et chacun des Entités Partenaires ont présenté une brève mise à jour de leurs activités depuis la dernière réunion du CP. L'ordre du jour est à l'Annexe 2 de ce procès-verbal.

Bienvenue par le Président

2. Le Président du FRH a souhaité la bienvenue aux membres du Comité de Pilotage, et plus spécialement à l'Ambassadeur du Japon et le Représentant de l'Espagne au Comité de Pilotage, lesquels, avec une contribution de 30 millions de dollars sont les membres votants les plus récents à joindre le Comité. Une lettre du Gouvernement du Japon, exprimant ses préférences au sujet de l'utilisation de leur contribution est à l'Annexe 3. Des remerciements ont été adressés à l'Ambassadrice espagnole Barrios pour son travail au sein du FRH et la bienvenue a été souhaitée à son remplaçant M. Tapia.

3. Le Président a noté que la réunion a lieu dans un contexte particulier, celui de la fin de mandat de M. Préal, alors que le second tour des élections se tiendra dans moins d'un mois. Un nouveau Président et de nouveaux députés et sénateurs seront élus et ceci a influencé d'une certaine manière l'attitude de la communauté internationale par rapport à la reconstruction. Le Président a affirmé qu'il est satisfait dans l'ensemble de la réponse de la communauté internationale au regard de la reconstruction.

4. Le Président a présenté l'agenda de la réunion, notant que le Fiduciaire, le Secrétariat et les Entités Partenaires présenteront une mise à jour au sujet de leurs activités et le Comité devrait décider sur l'allocation de fonds à quatre projets qui ont été soumis au FRH par la CIRH. Il a été souhaité la bienvenue à M. Gabriel Verret, Directeur Exécutif de la CIRH. M. Verret a été dans l'impossibilité de participer aux deux réunions précédentes et le Président a noté qu'il est préférable que le Directeur Exécutif ou un de ses représentants participent à chacune des réunions du CP du FRH. Ceci permettra au CP de prendre des décisions dans l'immédiat. Le Président a ouvert la réunion en demandant au Directeur Exécutif de la CIRH de faire sa présentation.

¹ Tel qu'approuvé par le Comité de Pilotage le 9 avril, 2011



Remarque du Représentant de la CIRH

5. Le représentant de la CIRH a salué les participants et s'est excusé de ne pouvoir participer que pendant dix minutes. Cependant, il a souligné qu'il sera représenté à cette réunion par Martine Jean-Claude (Chef de Cabinet du Directeur Exécutif), Aurélie Boukzoba, Directeur de projets, et Tatiana Wah, Coordinatrice de la stratégie.

6. Le Directeur Exécutif a soulevé deux points. En premier lieu, quel est le rôle de la Commission et celui du Fonds par rapport au Projet de Production de Lait ? Un projet auquel n'a été attribué aucune Entité Partenaire peut-il être soumis pour financement au CP du FRH ? Le Directeur Exécutif a affirmé que c'était possible vu que la note conceptuelle de projet (NCP) de la CIRH ne requiert pas l'identification d'une Entité Partenaire pour les projets demandant un financement du FRH. Le projet a été approuvé par la CIRH, en ne prenant pas en compte l'Entité Partenaire. Cette réunion offrait donc une excellente opportunité afin de résoudre cette question vu qu'une situation similaire pourrait survenir dans le futur.

7. Le second point concerne un email adressé à M. Verret par M. Abrantes au sujet d'un projet pour lequel la Banque Mondiale a été sélectionnée en tant qu'Entité Partenaire. Vu que ce projet implique le secteur privé, la Banque Mondiale a délégué le projet à l'IFC en tant qu'Entité Partenaire. Le projet a été révisé par la SFI, laquelle a identifié un certain nombre de problèmes, lesquels prendront un peu de temps à être résolus. M. Abrantes a demandé à ce que les 10 millions de dollars alloués à ce projet ne soient pas bloqués pendant toute la durée nécessaire pour la résolution de ces problèmes. De ce fait, le Directeur Exécutif a soulevé le dilemme à savoir s'il est nécessaire de mettre de côté le montant total du projet, ce qui rendrait ces fonds disponibles à d'autres activités. Le Directeur Exécutif souhaiterait obtenir l'avis du Comité de Pilotage sur la question.

8. Le Président a demandé à ce que le Directeur Exécutif informe le Comité de Pilotage au sujet la réunion probable des bailleurs qui devrait avoir lieu lors du premier anniversaire de la conférence des bailleurs pour Haïti. Le Directeur Exécutif a informé le Comité de Pilotage que le Bureau de l'Envoyé Spécial de l'ONU pour Haïti (OSE) est chargé de la coordination de la réunion des bailleurs dont l'objectif est d'analyser les versements des bailleurs par rapport au financement et financement annoncé, et également d'identifier les priorités auxquelles les fonds futures seront alloués. Le Directeur Exécutif demanda à Katherine Gilbert de l'OSE d'offrir des informations supplémentaires si nécessaire. Le Directeur Exécutif s'est excusé et a été remplacé par Mme Martine Jean-Claude.

9. Le Président a demandé à ce que l'ordre du jour de cette réunion soit adopté ou de proposer des changements ou additions. Aucun changement n'a été suggéré et l'ordre de cette réunion a été adopté.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2010.

10. Le Président a demandé à ce que le procès-verbal de la réunion du 15 décembre 2010 soit adopté. Des commentaires au sujet de ce procès-verbal ont été reçus de la CIRH, les Etats-Unis, le



Fiduciaire, la France et le FMI. Il a été demandé au Comité de Pilotage d'approuver le procès-verbal de la réunion de décembre. La Commission Européenne a souhaité s'informer savoir si elle ne devrait pas être inscrite à la liste des observateurs du Comité de Pilotage en Annexe 1. L'Administrateur du Secrétariat a confirmé que le Comité de Pilotage ne comprend que six observateurs officiels, l'UE participant en tant qu'observateur non-officiel n'est pas incluse dans la liste. Aucun autre commentaire n'a été reçu et le procès verbal a été approuvé.

Brèves Mises à jour

11. **Fiduciaire:** Le Président a invité le représentant du Fiduciaire à fournir une mise à jour sur le statut des contributions et la situation financière du Fonds. Le Fiduciaire a présenté le rapport du Fiduciaire et offert des informations additionnelles. Le Tableau 1 du rapport du Fiduciaire montre que le total des contributions du FRH, représentant les contributions pour lesquelles des Accords Administratifs ou Arrangements ont été signés entre le bailleur et le Fiduciaire. Depuis la dernière réunion ayant eu lieu en Décembre, des Accords additionnels ont été signés par la Finlande, l'Irlande, la Lettonie, l'Espagne et le Fonds pour la Construction de la Paix et l'Etat, administré par la Banque Mondiale pour un total de 34 millions de dollars. En tenant compte de la contribution additionnelle du Japon, qui a été signée le jour précédent, la contribution totale au Fonds s'élève à 329 millions de dollars. De ce montant, le Fiduciaire a reçu 282 millions de dollars en liquide. Il a été rappelé aux membres du CP que tout bailleur souhaitant faire un apport additionnel doit contacter le Fiduciaire ou le bureau du Secrétariat.

12. Le tableau 2 du rapport du Fiduciaire montre le montant total des décisions de financement cumulatives à date. Le montant des décisions cumulatives de financement est de 188.2 millions de dollars et a été revu par décision du Comité de Pilotage d'inclure les 5 millions de dollars de l'Aide Budgétaire aux 14 millions de dollars alloués au projet d'Atténuation des Désastres dans le Département du Sud. Ceci sera reflété dans de futures versions du Rapport du Fiduciaire montrant le total des fonds disponibles. Le montant total des fonds disponibles pour allocation inclura les 5 millions de dollars, qui a été re-alloué. Sur décision du CP, 40 millions de dollars a été réservé pour des décisions de financement futures. Tous fonds mis de côté sont transférés à l'Entité Partenaire à la suite de l'approbation du document final de projet par le Comité de Pilotage et la CIRH. Dans le cas où tous les projets soumis pour financement à la réunion du CP seraient approuvés, alors seulement 11.7 millions de dollars seraient disponibles pour financement futur. (Note: La CIRH plus tard dans la réunion a augmenté les montants requis pour les projets à l'étude - voir le paragraphe 43 pour les montants approuvés.)

13. Le Fiduciaire a informé le CP qu'il travaille sur un site web qui fournirait des informations au sujet du Fiduciaire, lesquelles sont présentement disponibles sur le site web du FRH. Ce site web sera public et fournira des rapports trimestriels et autres rapports au sujet du Fonds Fiduciaire grâce à un lien qui sera incorporé dans le site web du Secrétariat. Le Fiduciaire espère que ce site web sera opérationnel durant l'été. Le Président a remercié le Fiduciaire pour sa présentation et a offert l'opportunité de poser des questions. Le représentant du Brésil a demandé à ce que le Fiduciaire leur envoie des tableaux mis à jour, reflétant les chiffres les plus récents tel que présenté. Le représentant du Canada a demandé une clarification au sujet du montant total qui a été alloué à date tel que présenté



dans le Tableau 2 du rapport du Fiduciaire. Le Fiduciaire a confirmé que le nouveau montant de financement cumulatif était de 188.2 millions de dollars.

14. Le représentant de la Norvège a informé le Comité de Pilotage que la Norvège fera une seconde contribution au FRH mais que le montant exact de cette contribution n'a pas encore été décidé. Le représentant du Canada a informé le CP qu'ils sont en discussions avec la Banque Mondiale et divers ministères au sujet de leur contribution additionnelle. Le représentant de la Banque Mondiale en tant qu'Entité Partenaire a soulevé la préoccupation exprimée par le gouvernement que la plupart des bailleurs expriment des préférences par rapport à leurs contributions. Le représentant de la Banque Mondiale en tant qu'Entité Partenaire a lancé un appel aux donateurs de verser leurs contributions sans exprimer de préférences et ce afin pour profiter de la souplesse d'un fonds multi-bailleurs permettant d'allouer des fonds aux priorités identifiées par le gouvernement. Le représentant du Fiduciaire a confirmé que les préférences ne sont pas juridiquement contraignantes, mais qu'elles limitent la SC dans son processus de décision.

15. Le représentant de la France a exprimé sa compréhension de la position de la Banque Mondiale en tant qu'Entité Partenaire à savoir que les contributions au Fonds ne soit pas soumis au preferencing mais il tient à rappeler au CP que, bien que la Banque Mondiale en tant qu'Entité Partenaire ne perçoit aucun frais jusqu'au 30 juin 2011 pour les opérations mis en place par le Fonds, les frais de contributions bilatérales seraient inférieures. Le représentant de la France donc demandé à ce que les Entités Partenaires renouvellent leur engagement de ne pas exiger des frais pour les opérations traitées par le FRH vu qu'il est demandé aux bailleurs de fournir des contributions sans exprimer de préférence et les donateurs ont toujours l'alternative de fournir l'aide bilatérale à un moindre coût. Il a noté que la question des frais n'a pas encore été entièrement résolue. Le représentant de la BID a réaffirmé que la BID ne perçoit pas de frais sur les opérations cofinancées, mais que la situation était différente si le financement du FRH devaient être reçu pour une opération autonome. Le représentant de la Banque mondiale a réaffirmé aussi que, du 1er Juillet 2011, la Banque Mondiale ne perçoit pas de frais non plus sur les opérations cofinancées, mais que la situation serait différente si le financement du FRH est reçu pour une opération autonome.

16. Le Président a invité le représentant du Secrétariat faire sa présentation sur les activités du Secrétariat et sur la performance du processus d'approbation des projets.

17. **Secrétariat:** Le représentant du Secrétariat a invité le Comité de Pilotage à poser toutes les questions liées au rapport du Secrétariat qui a été soumis au CP. Le représentant du Secrétariat a ensuite présenté la performance du FRH et le processus d'approbation des projets avec des suggestions pour une amélioration. Le processus d'approbation de la subvention comprend plusieurs étapes et normes de performance établies de 5 jours ouvrables ou 7 jours calendaires pour les étapes qui sont sous le contrôle du FRH. Le représentant du Secrétariat a revu chacune des étapes afin d'évaluer la performance actuelle et de proposer des solutions pour améliorer la performance future (voir annexe 4). Le temps total nécessaire à ce jour pour traiter une opération de financement à travers le FRH de la présentation de la note de concept au transfert de fonds à l'Entité Partenaire était d'environ 96 - 97 jours. A titre de comparaison, le Secrétariat a demandé l'avis des Entités Partenaires sur le temps moyen nécessaire pour chacun au sujet du traitement des opérations en Haïti. Les données ont été fournies à



ce jour par la Banque Mondiale, qui prend en moyenne 118 jours pour traiter une opération de la conception à l'approbation sur la base de données des projets approuvés au cours des trois dernières années en Haïti. Dans le cadre du Fonds Fiduciaire, la Banque Mondiale a encore amélioré cette performance, en ne prenant que 21 jours pour traiter leurs opérations.

18. Le représentant du Secrétariat a proposé un certain nombre d'autres moyens par lesquels la performance du Fonds pourrait être améliorée. Une option serait que le Secrétariat serait engagée beaucoup plus en amont dans le processus d'examen de projets de la CIRH de manière à ce que le Secrétariat soit au courant des projets qui peuvent être proposées pour un financement du FRH et ainsi servir de ressource à la CIRH. Deuxièmement, la CIRH pourrait inclure le FRH à sa liste de distribution afin de permettre au Fonds d'être au courant des activités de la CIRH. Actuellement, le Fonds ne reçoit des informations de la CIRH que de manière informelle. Troisièmement, le Fonds pourrait être invité à participer aux réunions du Conseil de la CIRH à titre de ressource. Quatrièmement, un mécanisme officiel de présentation des demandes de financement de la CIRH au FRH doit être mis en place. À l'heure actuelle les demandes de financement sont soumises de manière informelle par le Secrétariat assistant aux réunions du Conseil de la CIRH et demandant des informations de manière informelle à la CIRH. Le Manuel des opérations du FRH exige une communication écrite de la CIRH au FRH. Le risque d'une communication écrite serait qu'il ne parvienne pas à temps vu que la réunion du CP du FRH a lieu au lendemain de la réunion du Conseil de la CIRH. Le représentant du Secrétariat du FRH a donc proposé comme alternative que le représentant de la CIRH communiquerait verbalement les décisions de la CIRH à la réunion du CP du FRH. Cette option peut requérir une modification du manuel des opérations. Une dernière recommandation serait que l'Entité Partenaire associe le chef de secteur de la CIRH dans le processus de préparation des projets tels que la CIRH seraient mieux imbue des projets proposés pour financement au FRH.

19. Le représentant du Secrétariat a donné un aperçu du rôle du FRH dans le financement global de reconstruction en Haïti pour 2010 (voir annexe 4). Sur le total des fonds versés pour la reconstruction en Haïti en 2010, 23 pour cent des fonds ont été acheminés à travers le FRH, représentant 15 pour cent du total des ressources promises pour 2010 soit 5 pour cent du total des ressources promis pour la reconstruction en Haïti pour 2010 et 2011. Le représentant du Secrétariat du FRH a souligné le rôle du FRH en contribuant à réduire les déficits de financement identifiés par le Bureau de l'Envoyé Spécial. Le représentant du Secrétariat a réaffirmé que le financement du FRH est canalisée vers les secteurs prioritaires et les activités identifiées par la CIRH, et que du total des fonds alloués à ce jour seulement 16 pourcent a été alloués pour l'appui budgétaire. Lors de la prochaine réunion, le FRH a offert de fournir des données supplémentaires sur la façon dont le FRH contribue aux secteurs prioritaires identifiés par la CIRH. Le Secrétariat a promis de continuer à évaluer la manière dont le FRH comble les lacunes de financement. Enfin, le représentant du Secrétariat a présenté au CP le calendrier des gagnants du concours de photo du FRH.

20. Le Président a invité les membres du CP à présenter leurs commentaires suite à l'exposé du Secrétariat. Le représentant de la BID a confirmé son accord avec la première recommandation présentée par le Secrétariat, à savoir que le Secrétariat soit invité par la CIRH à participer en amont à l'examen des projets. Un exemple est que cela aurait permis au Secrétariat d'assister la CIRH à identifier une Entité Partenaire pour le Projet de Production Laitière. Le représentant de la Banque Mondiale a



remercié le Secrétariat pour le rapport et a ajouté que la performance de la Banque Mondiale dans la préparation de projets en Haïti est exceptionnelle pour la Banque. Dans des circonstances normales, la Banque Mondiale devrait prendre environ 9 à 11 mois pour préparer un projet. La Banque Mondiale a mis les bouchées doubles afin de traiter les opérations rapidement étant donné les circonstances particulières prévalant en Haïti, mais cela ne garantirait aucune pérennité si cette procédure s'appliquait dans tous les pays membres de la Banque Mondiale. Cela soulève la question de savoir si cette performance est viable à long terme vu que normalement la Banque Mondiale permet l'utilisation de procédures d'urgence spéciale seulement pour un temps limité, généralement un an, suite à une catastrophe. Comme cela a été fait par la BID, la Banque Mondiale visera aussi à étendre l'utilisation de procédures d'urgence à l'avenir. Vu que l'approbation du projet de logement a déjà été reçue en vue de sa mise en œuvre en utilisant les procédures d'urgence. En ce qui concerne la question des frais, la position de la Banque Mondiale est la même que celle de la BID à savoir que jusqu'au 30 juin, la Banque Mondiale ne facture aucun frais pour tout financement du FRH utilisé pour co-financer une opération existante de la Banque Mondiale. Toutefois, il est impossible de ne pas exiger des frais pour les opérations autonomes vu que la Banque Mondiale n'a pas le budget nécessaire pour couvrir les frais de préparation et de supervision de ces projets. La proposition du représentant de la France ne serait donc pas envisageable pour la Banque Mondiale. Le représentant de la Banque Mondiale a souligné que des faits suggèrent que les agences bilatérales et multilatérales, à l'exception de la Banque européenne d'investissement, ont la même structure de coûts pour la préparation et la supervision des projets.

21. Le représentant espagnol a signalé un déséquilibre marqué entre les fonds promis par la communauté internationale pour la reconstruction d'Haïti et ceux alloués au FRH, et a de ce fait souligné la nécessité pour les bailleurs de renverser cette tendance. Le représentant du Canada a exhorté le Secrétariat à continuer avec cette approche métrique, qui a été très apprécié et présenté d'une manière aisément compréhensible. Le représentant du Canada a également accueilli favorablement les suggestions sur la base de données pour améliorer le fonctionnement du FRH et a demandé au Chef de Cabinet de la CIRH de transmettre au Directeur Exécutif les propositions présentées pour améliorer la circulation de l'information à double sens entre le Secrétariat du FRH et la CIRH. Le représentant du Canada a également souligné sa demande à ce que les documents de la Commission indiquent plus clairement et formellement quand le vote concerne un projet qui sera présenté pour financement du FRH. Lorsqu'un NCP demande un financement du FRH il est important que le FRH soit impliqué dès le début. Le représentant du Canada a toutefois mis en garde contre le fait de passer directement au document complet de projet vu que cela éliminerait la valeur du NCP de donner un signal rapide et les évaluations qui suivent.

22. Le représentant de la CIRH a remercié le Secrétariat et les autres pour leurs suggestions et a présenté un certain nombre de points connexes. La CIRH a deux départements clés pour l'exercice de son rôle – le département de la stratégie et de la planification et le département des projets – lesquels sont en manque de personnel pour le moment. Bien qu'ils aient récemment accueilli de nouvelles recrues, ils travaillent à rattraper le retard. Le Département de la stratégie et de la planification est coiffé d'un directeur qui est en Haïti moins de la moitié du temps, et comme par coïncidence le directeur de la stratégie et de la planification est à l'extérieur d'Haïti durant le mois de la réunion du Conseil. La CIRH a identifié huit secteurs prioritaires dans son plan stratégique, et de ces secteurs, il ya trois chefs de secteur à temps plein - pour l'Enlèvement des débris, le Logement et abri et la Santé. Le chef de



secteur, recruté à temps plein pour le renforcement des capacités, a terminé sa mission le 28 février dernier. Les quatre autres secteurs (Education, Energie, Création d'emplois, Eau et d'assainissement) sont dotés de chefs de secteurs qui ne peuvent allouer que 20 pour cent de leur temps à la CIRH. Seuls deux chefs de secteurs ont d'autres employés qui travaillent avec eux. Le reste est constitué d'équipes d'une seule personne. La CIRH travaille à augmenter son personnel en place et travaille également à améliorer la collaboration avec les ministères et autres partenaires dans le processus d'examen des projets, mais ce n'est possible qu'avec les ressources humaines nécessaires.

23. Le représentant du Secrétariat a ajouté que le Secrétariat du FRH entretient d'excellentes relations avec le Chef de Cabinet de la CIRH, ainsi qu'avec le Directeur des projets et le Directeur de la planification et de la stratégie, mais que celles-ci sont basées sur des relations informelles et que la communication officielle est nécessaire. En outre, il a ajouté que le représentant de l'OSE a noté que les catégories sectorielles utilisées par le Secrétariat du FRH dans son rapport sont ceux utilisés dans le Plan de Reconstruction. Enfin, le représentant du Secrétariat a noté que, pour le prochain rapport du Secrétariat, le Secrétariat présentera un aperçu de ses dépenses à date (avec le fiduciaire), un rapport financier trimestriel, et une stratégie de communication préliminaire.

24. Le représentant de la France a noté que plusieurs pays donateurs ont offert de fournir du personnel à la CIRH sans recevoir de réponse, et a indiqué que les solutions proposées dans la présentation du Secrétariat sont des propositions raisonnables qui pourraient être facilement mis en place, d'autant qu'à chaque réunion de la CIRH, une amélioration des procédures et des relations entre la CIRH et le FRH est souligné. Le représentant de la France a également mis en évidence un point mineur à savoir que, si la conférence des donateurs aura lieu le 7 avril et la réunion du Conseil de la CIRH le 8 avril, la réunion du Comité de Pilotage du FRH devrait avoir lieu le samedi 9 avril. En ce qui concerne les besoins en ressources humaines de la CIRH, le représentant canadien a noté un point qui a été soulevée à la réunion de la Commission, à savoir la relation de la CIRH avec les différents ministères et a suggéré que la CIRH fasse appel aux ministères pour aider à l'examen des projets.

25. Le président a noté que les ministères du gouvernement sont très limités en terme de personnel également. À la suite de nombreuses crises auxquelles Haïti a fait face, il y a eu un important exode de cerveaux. La BID aide le gouvernement dans la reconstruction de la capacité du secteur public. Des discussions sont en cours entre la BID et le gouvernement haïtien sur la façon dont les ressources financières provenant des activités pertinentes pourraient être utilisées pour soutenir la CIRH. Le Président a souligné que les problèmes de la CIRH devraient être soulevés lors d'une réunion de la Commission et a suggéré qu'à la prochaine réunion de la CIRH, les contraintes en termes de ressources humaines soient mentionnées dans l'ordre du jour, point spécifique devant faire l'objet de discussions. La relation entre la CIRH et le FRH est bonne mais, comme indiqué par le représentant français, les mêmes problèmes de procédure ont été soulevés à plusieurs reprises et devrait être résolue une fois pour toutes à un niveau institutionnel.

26. Le représentant de la CIRH a soulevé la question à savoir si l'identification d'une Entité Partenaire est nécessaire avant qu'un projet puisse être soumis pour financement au FRH et si le financement partiel peut être demandé auprès du FRH en tant que deux questions urgentes que doit résoudre le Comité de Pilotage du FRH. Le représentant des Etats-Unis a réitéré la nécessité d'une solide



stratégie de renforcement des capacités des gouvernements ce qu'il avait proposé que la Banque Mondiale organise. La stratégie devrait être soulevée à la prochaine réunion de la CIRH. Plusieurs bailleurs réalisent un travail sur le renforcement des capacités. Le président a invité les entités partenaires, à commencer par la BID, à présenter une mise à jour sur leurs activités financées par le FRH.

27. Entités Partenaires: BID— Dans le cadre du Fonds de garantie partielle de crédit, la BID a reçu des fonds d'un montant de 12,5 millions de dollars du FRH et l'équipe travaille avec le gouvernement afin de compléter les conditions de décaissement. Cela devrait être fait dans la semaine du 7 mars, après quoi la BID fera trois versements au Fonds de garantie partielle de crédit. Dans le cadre du Programme d'éducation, la répartition des priorités à financer a légèrement été modifiée et, en collaboration avec l'un des bailleurs de fonds, il a été convenu de se concentrer sur l'infrastructure de l'éducation. La mise en œuvre du projet d'Atténuation des catastrophes dans le Département du Sud est en attente d'approbation interne des fonds supplémentaires.

28. Le Président a demandé à la BID de faire de son mieux afin d'accélérer la mise en œuvre du Fonds de garantie partielle de crédit vu que l'accès en a été promis aux banques commerciales et entreprises privées depuis longtemps et que le Fonds a été lancé officiellement il y a deux mois. Le représentant de la BID a confirmé que la dernière condition préalable au décaissement est en voie d'achèvement. Le Fonds de Développement Industriel (FDI) a choisi un consultant international pour rejoindre l'équipe. Le contrat du candidat retenu est en cours.

29. ONU – Le représentant de l'ONU fait le point sur les cinq projets pour lesquels l'ONU est l'Entité Partenaire. Le NCP du projet de Gestion des débris a été approuvé en août et les travaux ont commencé immédiatement, bien qu'ils n'aient soumis leur demande de transfert de fonds au Fiduciaire qu'au mois de décembre. Le travail réalisé inclut l'identification des principaux domaines d'intervention, en collaboration avec le maire de Port-au-Prince ainsi que le Ministère des Travaux Publics, la finalisation du plan de travail, des lettres d'entente signées sur le retrait des débris, l'utilisation d'équipements lourds, et le recensement de la communauté. Le chef de projet a été engagé et d'autres membres clés du personnel sont recrutés. Le NCP pour le projet de démolition et d'enlèvement de débris et d'équipement lourd a été approuvé en décembre et le document final du projet sera soumis au CP sous peu. En attendant, les principaux domaines d'intervention ont été identifiés. Les trois autres projets de l'ONU sont encore aux premiers stades de préparation. L'objectif de la Protection des bassins versants et de l'Atténuation des inondations dans le Sud est de contribuer à la réduction des risques de catastrophe grâce à la gestion des bassins versants et le développement agricole dans le Sud. Suite à l'approbation de la NCP en octobre, le document de projet achevé a été approuvé par le CP et les commentaires du CP ont été incorporés. Le document de projet est soumis à la signature de tous les partenaires. Certaines mesures sont déjà en cours d'exploitation - la première réunion de coordination a eu lieu le 16 février, la préparation des appels d'offres pour l'achat d'équipement et le développement de l'Unité d'exécution du projet sont également en cours. La Cellule d'exécution a été sur le terrain et a été opérationnel durant la dernière semaine. Le projet de développement durable dans le Sud-ouest fait partie d'un projet de développement durable à long terme. Le décaissement des fonds aux organismes partenaires ne dépend que de la finalisation en cours du document de projet comportant quatre parties. Sur le plan de l'ONU, toutes les parties, sauf le PNUE ont signé, le Premier Ministre a signé au nom du Gouvernement et le processus de recrutement du PNUE est en cours. Le projet a été lancé le 4 janvier



avec une avance de financement. Le personnel de base est déjà en place et le recrutement des autres postes se réalise dans le Sud-ouest. Une évaluation de base de données est réalisée. Le renforcement des capacités pour la gestion des risques et des désastres se concentre sur les capacités de préparation aux catastrophes au niveau communautaire. Le document de projet a été signé par toutes les parties la semaine dernière. Le DPC et l'OIM ont déjà réalisé des entrevues avec le personnel local clé, a finalisé les plans pour l'évaluation des refuges existants et discuté des modalités de formation. En ce qui concerne la durée du temps de préparation, le Représentant des Nations Unies a reconnu que tous les projets ont pris du temps durant la phase de préparation, mais a souligné que c'était en partie dû à l'importante participation des homologues gouvernementaux et des discussions approfondies avec les partenaires locaux et avec les maires. Dans chaque cas, il a été jugé important qu'il valait mieux investir du temps afin de s'assurer d'avoir un partenaire à part entière, ce qui assure la durabilité.

30. Banque Mondiale – Le représentant de la Banque Mondiale en tant qu'Entité Partenaire a fourni une mise à jour sur les progrès des trois activités financées par le FRH pour lesquels la BM est Entité Partenaire. L'Appui budgétaire a été approuvé en juin et a été entièrement décaissé avant le 23 août. Ce projet repose sur trois piliers - (i) la politique économique et financière, (ii) l'acquisition et (iii) la transparence sur les transferts au secteur de l'électricité et l'application de la déclaration de patrimoine des dirigeants. La mise en œuvre initiale du projet s'est très bien passée comme l'a démontré l'excellente performance de la politique économique et financière dirigée par le Ministre Baudin tel que présentée à la réunion de la Conseil de la CIRH, ce qui a conduit à un versement rapide. Les changements de politiques restants n'ont pas été aussi loin et aussi vite que souhaité. Il ya encore du chemin à parcourir dans la transparence sur les transferts au secteur de l'électricité, l'approvisionnement et la déclaration des biens des fonctionnaires du gouvernement. Il est parfois difficile à mettre en œuvre ces réformes dans une période de changement politique, mais une absence de progrès est aussi une inhibition pour les donateurs à soutenir un suivi opérationnel d'appui budgétaire. La Banque Mondiale a deux projets de logement. Un projet de logement financé par IDA à hauteur de 30 millions de dollars basé à Delmas 32 et financé par la Banque Mondiale est déjà effectif. Les équipes travaillent sur le terrain, la planification communautaire en milieu urbain a été finalisée et la cartographie de recensement et de la communauté est en cours tels qu'on puisse commencer à construire les maisons. Dans ce projet, la Banque mondiale a travaillé très étroitement avec la Fondation Sean Penn, qui a réalisé l'enlèvement des débris, à Delmas 32. Le second projet, soutenu par le FRH, est le projet de réhabilitation de quartier à hauteur de 65 millions de dollars qui commencera à Carrefour-Feuilles et entrera en vigueur en mai. La synergie entre le projet d'enlèvement de débris de l'ONU et le projet de logement est évidente dans ce domaine. La Banque Mondiale est également partenaires sur le Fonds de garantie partielle de crédit avec la BID.

31. L'observateur représentant les ONG nationales a demandé qu'il y ait un suivi constant et rigoureux sur la mise en œuvre de projets sur le terrain. Ce n'est pas aux membres du CP du FRH de réaliser un suivi des projets, mais il est de la responsabilité des ministères, en collaboration avec les autorités locales

Examen des demandes de financement avec la CIRH



32. Le Président a présenté le point suivant à l'ordre du jour, l'examen des demandes de financement de projet. Quatre projets ont été présentés pour financement, une Facilité de financement de logement, un Programme d'appui à la reconstruction de logement et quartier, un Plan de prévention de séisme dans le Nord d'Haïti, et un Projet pour le développement de la production et transformation laitière en Haïti. Le Président a invité le représentant du Secrétariat à s'exprimer en particulier sur les deux projets qui ont été soumis sans l'identification préalable d'une Entité partenaire.

33. Le représentant du Secrétariat a rappelé au CP les règles qui régissent le FRH, indiquant que pour la soumission d'une NCP, une agence d'exécution collabore avec une Entité Partenaire pour développer un NCP en ligne avec le format de NCP de la CIRH ou un document de projet complet. Le NCP ou document complet du projet ne peut être soumis que s'il en conformité avec les procédures de traitement interne de l'Entité Partenaire et de l'agence d'exécution. Ainsi, le représentant du Secrétariat a proposé trois façons de procéder avec les deux projets qui ont été soumis sans identification d'une Entité partenaire, à savoir la Facilité de financement de logement et le Développement de la production et transformation laitière en Haïti. Tout d'abord, les propositions de projet pourraient être renvoyées à la Commission et ainsi lui accorder davantage de temps pour identifier une Entité Partenaire. La deuxième option serait de réviser le Manuel des Opérations du FRH afin de permettre la présentation de propositions de projets, sans identification préalable d'une Entité Partenaire et d'imposer la responsabilité d'identifier une Entité Partenaire au CP. Une troisième option serait d'accepter provisoirement les deux propositions de projets, mais de ne réserver aucune ressource jusqu'à ce qu'une Entité Partenaire ait été identifiée.

34. Le représentant de la Banque Mondiale a remercié le représentant du Secrétariat pour les solutions proposées et de rappeler ainsi toutes les règles du jeu. Le représentant de la Banque Mondiale avait cru comprendre, lors de la réunion de la CIRH, que M. Bellerive avait décidé de retenir le projet de production laitière au sein de la CIRH et de ne pas le soumettre pour financement au FRH. Le représentant de la Banque Mondiale a demandé une confirmation de la part du représentant de la CIRH. En ce qui concerne la Facilité de financement du logement, le représentant de la Banque Mondiale a expliqué que des conversations sont survenues entre la Fondation Clinton-Bush et la SFI. Les deux entités conviennent que le concept est très important. Le travail technique pour s'assurer que le projet est financièrement viable n'a pas encore été achevé, la taille du marché n'est pas clair, la dimension des prix n'a pas encore été explorée, et le fait que l'agence d'exécution ait été choisie sans appel d'offres est contre les règles de la SFI. Étant donné que ces éléments doivent encore être résolus, la SFI n'est pas encore prête à accepter à être l'Entité Partenaire, mais il ya une volonté de la part de la SFI à parvenir à des solutions mutuellement acceptables en ce qui concerne ces problèmes et d'être l'Entité Partenaire de ce projet.

35. Le représentant du Secrétariat du FRH a rappelé que le représentant de la Banque Mondiale en tant qu'Entité Partenaire a soulevé un point important en ce qui concerne la décision exacte du Conseil de la CIRH. Le représentant du Canada a confirmé sa compréhension que la Commission a conclu que les concepts ont été approuvés sur le principe, mais en précisant que les deux projets n'étaient pas prêts à être soumis à une décision de financement au CP du FRH en raison de l'absence d'Entité partenaire. Il a noté que le manuel des Opérations n'aurait besoin d'aucune révision. La Facilité de financement de logement est très importante et le membre a exprimé son espoir que le projet serait soumis à nouveau à



la réunion du mois d'avril. Le Président a demandé au CP de lui confirmer que sur la base des points soulevés, les deux projets ne seraient considérés qu'à la réunion d'avril ou encore est-ce que le CP prendrait une décision sur les deux projets et demanderait à que la CIRH complète les informations manquantes.

36. Le représentant de la BID a suggéré que les Entités partenaires pourraient éventuellement se mettre d'accord pour savoir qui serait le mieux placé pour être l'Entité partenaire pour les opérations soumises par la CIRH. Le représentant des États-Unis a suggéré qu'il serait préférable de retarder ces projets jusqu'à ce qu'ils aient été mieux définies et d'accorder le temps aux Entités partenaires afin d'y réfléchir. Le représentant du Canada a convenu que la Commission a approuvé les projets et que la décision revient au CP du FRH. Il a également convenu qu'un financement ne peut être mis de côté pour les deux projets.

37. Le Président a souhaité obtenir d'autres commentaires. L'observateur représentant les collectivités locales a noté qu'il comprenait que les projets ont été approuvés et a noté que les projets pourraient certainement être améliorés, mais qu'ils sont très intéressants et ne devrait pas être mis de côté. Le Président a précisé que l'alternative était d'attendre jusqu'à la prochaine réunion du CP du FRH ou d'examiner les projets une fois que l'information ait été complétée. Le représentant du Secrétariat a précisé qu'il ne serait pas nécessaire d'attendre la prochaine réunion du Comité. Une fois qu'une Entité Partenaire serait attribuée à l'un des projets, le Secrétariat se chargerait de faire circuler la proposition de projet pour approbation du CP afin de mettre de côté le financement. Le représentant de la CIRH a noté qu'elle ferait les changements nécessaires dans le système de manière à ce que la note de concept de la CIRH ne puisse être soumise sans l'identification d'une Entité Partenaire. Le représentant de la BID a noté que les projets pourraient encore être considérée étant donné que les projets ont déjà été soumis et les Entités Partenaires pourraient s'entendre entre eux sur lequel serait le mieux adapté à ces projets, bien qu'à l'avenir, il serait préférable que l'Entité Partenaire puisse être impliqué dans le développement de la note conceptuelle du projet.

38. Le Président a noté que la suggestion du représentant de la CIRH de changer la note de concept de la CIRH de manière à ce que le projet ne peut pas être soumis sans l'identification préalable d'une Entité Partenaire permettrait de résoudre ce problème à l'avenir. Un membre du comité de pilotage a suggéré que les procédures pourraient être revues de telle sorte qu'un projet pourrait être proposé au prime abord sans identification d'une Entité Partenaire. Le Président a indiqué que ce ne serait pas souhaitable vu que le CP du FRH ne doit pas être chargé de l'identification d'une Entité Partenaire. Une option présentée par le Président reviendrait à introduire de nouvelles Entités Partenaires. Le représentant de la France a suggéré l'inclusion d'organismes d'aide bilatérale. Le représentant français a ajouté que dans certains cas, l'ONU joue à la fois le rôle d'Entité Partenaire et l'agence d'exécution alors que les règles exigent que l'Entité Partenaire collabore avec une autre agence d'exécution. Le représentant du Secrétariat du FRH a précisé que l'Entité partenaire est l'Organisation des Nations Unies pour le Développement (UNDG), représenté par le bureau multi-bailleurs du PNUD et les agences d'exécution sont les organismes opérationnels des Nations Unies. Cela a été mis en place en tant que tel pour être en mesure de tirer parti de la capacité des institutions des Nations Unies à la mise en œuvre. Le représentant de l'ONU a ajouté que c'est aussi une manière d'assurer la cohérence entre les agences des Nations Unies que les agences de l'ONU soumettent des propositions par le biais du fonds fiduciaire



multi-bailleurs du PNUD avec le Fonds fiduciaire servant d'agent de contrôle et de vérification pour s'assurer qu'il existe une cohérence au sein de l'ONU et qu'il a été mis en place des procédures évitant les conflits d'intérêt entre l'ONU en tant qu'Entité Partenaire et les agences de l'ONU en tant qu'agences d'exécution.

39. Le Président a souhaité savoir lequel des membres du CP du FRH serait prêt à accepter les propositions à la condition que les informations manquantes au sujet de l'Entité Partenaire serait complété par la CIRH. Le représentant de la CIRH a demandé des éclaircissements quant au rôle exact de la CIRH au cours de l'identification d'une Entité Partenaire pour les projets. Le Président a noté que, compte tenu que la CIRH a soumis le projet de financement, la CIRH est chargée de veiller à ce qu'une Entité Partenaire lui soit attribuée. Dès que la CIRH aura fourni les informations requises, les projets peuvent être considérés par le CP. **DÉCISION:** Le CP examinera les NCP pour le projet de Développement de la production et de la transformation laitière en Haïti et la Facilité de financement du logement une fois qu'une entité partenaire a été identifiée. Ressources ne seront pas mises de côté jusque-là. (Par la suite l'ONU a confirmé que l'ONU servira comme Entité Partenaire pour le projet de Développement de la production et de la transformation laitière en Haïti.)

40. Le Président est passé à l'examen des deux autres projets, le Programme d'Appui à la reconstruction de Logement et Quartier et la Prévention de Séisme dans le Nord d'Haïti. Une clarification a été demandée sur le financement exact demandé pour Programme d'Appui à la reconstruction de Logement et Quartier. Le représentant du Secrétariat du FRH a précisé qu'il y avait eu beaucoup de discussions au niveau de la Commission quant au montant qui serait demandé pour ce projet et il a finalement été décidé qu'un montant total de 24.67 millions de dollars serait demandé au Fonds avec un cofinancement du PNUD et du Ministère de la Planification pour un montant total du projet de 30.77 millions de dollars. Il avait initialement été suggéré de ne demander qu'un financement partiel pour le projet, afin de ne pas bloquer la totalité du montant à ce stade et à demander des fonds supplémentaires à un stade ultérieur. Une des questions soulevées par le Directeur Exécutif était de savoir si ces demandes de financement partielles seraient possibles. Le Directeur des Opérations de la CIRH a précisé qu'il a été décidé de demander le financement intégral, 24.67 millions de dollars, pour l'opération.

41. Le Président a invité les membres du Comité de Pilotage à soulever toutes autres questions ou d'approuver les projets. Des précisions ont été demandées sur les montants du financement total requis pour le Plan de prévention de Séisme pour le Nord d'Haïti. Le Directeur des Opérations de la CIRH a précisé qu'un financement du FRH à hauteur de 9.96 millions de dollars est demandé pour ce projet. L'observateur représentant des ONGs nationaux a demandé à ce que le CNGS soit inclus dans le suivi de la mise en œuvre du Plan de Prévention de Séisme pour le Nord d'Haïti.

42. DÉCISION: Le Programme d'Appui à la Reconstruction de Logement et Quartier a été approuvé pour un financement total de 24.67 millions de dollars avec l'ONU en tant qu'Entité Partenaire. Le Plan de Prévention de Séisme pour le Nord d'Haïti a été approuvé pour un financement total de 9.96 millions de dollars avec l'ONU en tant qu'Entité Partenaire.



Autres Affaires

43. Le Président a procédé au point final à l'ordre du jour. Il a noté qu'il a été suggéré que les membres du CP soient invités à participer aux missions de supervision des Entités Partenaires. Le Président a confirmé son accord à cette suggestion et a ajouté que les ministères techniques concernées devraient être invités également. En outre, il a suggéré que les représentants des ministères compétents soient invités afin de faire leurs remarques à la suite des présentations des Entités Partenaires, assurant ainsi que le CP est pleinement informé et dispose d'informations provenant de différentes sources. Le Président a demandé au CP s'il approuve cette suggestion.

44. Le représentant de la Banque Mondiale a accepté sur le principe que les membres du CP devraient avoir le droit de participer dans les missions de supervision des projets financés par le FRH mais a noté que, vu la dimension du CP, cette supervision se déroulerait de manière un peu difficile si tous les membres du CP devaient participer. Ne pourrait-on limiter le nombre de membres du CP participant à une mission ? Le Président a noté que chaque membre du CP devrait être capable d'accompagner une Entité Partenaire à n'importe quel moment afin de procéder à une vérification ou encore d'assurer un suivi sur un projet de la même manière qu'un responsable de ministère devrait être capable d'agir ainsi également. Ce serait la participation d'une personne qui n'est pas impliquée dans les opérations journalières du projet. Le représentant du Secrétariat du FRH a informé le Président que le Secrétariat pourrait coordonner la participation des membres du CP dans la supervision de projets de manière à ne pas surcharger les missions de supervision. Le représentant du Secrétariat a noté que, durant son expérience avec les fonds multi-bailleurs, il y avait en moyenne 2-5 membres de CP à chaque mission de supervision et a requis la possibilité pour les membres du CP de participer et vérifier avec les Entités Partenaires s'il y a des contraintes d'aucune nature dans le nombre de membres de CP pouvant y participer. Dans ce cas, le Secrétariat pourrait travailler sur la base du «premier arrivé premier servi ». Le Président a suggéré de limiter le nombre de participants à une personne par mission. L'observateur représentant les ONGs nationaux a suggéré qu'il y ait une possibilité d'interface sur le terrain avec les Autorités locales et les organisations actives dans la zone afin d'avoir une plateforme d'interaction fournissant une idée de l'exécution du projet au jour le jour. Le représentant des ONGs nationaux a offert son assistance afin de permettre l'identification de joueurs clés et d'organisations qui fourniraient une aide appréciable à certains projets et seraient une valeur ajoutée au sein des missions de supervision. Le représentant de la Norvège a exprimé son accord avec la suggestion de l'observateur des ONGs nationaux que des acteurs locaux devraient être inclus dans les missions de supervision. Le représentant du Canada a suggéré qu'un certain nombre (de préférence jusqu'à trois membres de CP) soit autorisé à participer aux missions de supervision en se basant sur le système du «premier arrivé premier servi ». La supervision est très importante aux yeux des bailleurs, mais en même temps, les Entités Partenaires devraient pouvoir garantir le fait qu'il y a une certaine limite au nombre de participants.

45. Le représentant des États-Unis est revenu à une question posée précédemment par le représentant de la CIRH, à savoir si le financement doit être décaissé selon le stade du projet vu que certains projets n'ont pas besoin de la totalité des fonds durant les premières années. Scinder ainsi le financement permettrait au Fonds de faire plus avec ces fonds dans les années précédentes au lieu de laisser les fonds dans un compte en banque pour un certain nombre d'années. Le représentant du



Secrétariat a noté qu'une telle décision devrait être prise en collaboration avec l'Entité Partenaire comme il existe un risque que le financement ne se matérialise pas dans les années suivantes. Une décision de financement selon le stade de projet doit vraiment être prise avant que le projet ne soit soumis au CP du FRH pour financement. **DECISION:** Il a été décidé d'aborder la question du financement selon le stade de projet à la prochaine réunion du Comité.

46. Le représentant de la CIRH a demandé un éclaircissement final sur le statut des projets de Facilité de financement du logement et de Production de lait. Comme dit, le Représentant de la CIRH a compris que les deux projets seraient renvoyés à la CIRH et ne seraient soumis à nouveau qu'après l'identification d'une Entité Partenaire. Le représentant a demandé des éclaircissements quant à aux décisions qui devraient suivre. Le représentant du Canada a déclaré avoir compris que les projets ont déjà été approuvés par le Conseil de la CIRH, alors même que les NCP seraient renvoyés à la CIRH il ne serait pas nécessaire de les soumettre à nouveau au Conseil de la CIRH. En fait, une fois qu'une Entité partenaire aura été identifiée, les projets pourraient être directement soumis à nouveau au CP du FRH pour que les ressources soient mises de côté et les documents de projet complet pourraient être établis. Cela a été confirmé. Le Secrétariat a également noté que le montant du financement demandé pour les projets pourrait être modifié à la baisse une fois que l'entité partenaire a revu les projets.

Fin

47. Le représentant de la Banque Mondiale a remercié le Secrétariat pour la manière exemplaire et collégiale dont s'est déroulée la réunion. Le Président a remercié les membres du CP de leur participation et la manière rapide mais approfondie dont s'est déroulée la réunion.



Tableau: Décisions, Responsabilités et Calendrier

Activités	Action	Responsable	Calendrier
Approbation du Procès Verbal de la quatrième réunion	Publication sur le site web du Fonds	Secrétariat	Immédiat
Présentation du Rapport du Fiduciaire	Publication sur le site web du Fonds	Secrétariat	Immédiat
Mise à jour du rapport du Fiduciaire	Préparer un Rapport du Fiduciaire mise à jour afin de refléter les données les plus récentes.	Fiduciaire	Prochaine réunion du Comité de Pilotage (données en date du 31 mars 2011)
Stratégie de Communications	Préparer un brouillon de la Statégie de Communication pour 2011.	Secrétariat	Prochaine réunion du Comité de Pilotage.
Production laitière (CN 373) et Facilité de financement de logement (CN 192)	Le CP examinera les projets après une entité partenaire a été identifié. Ressources pas mis de côté jusque-là.	Entités Partenaires et CIRH	Dès que possible
Appui au Programme de logement (CN 397) et Prévention de séisme dans le Nord (CN 408)	24.67 millions de dollars mis de coté pour le logement et 9.96 millions de dollars mis de coté pour la Prévention de Séisme. Les Documents complets de projets doivent maintenant être préparés et soumis au CP	ONU en tant qu'Entité Partenaire pour les deux projets	Selon les standards de l'ONU pour la préparation de documents de projets.
Date de la prochaine réunion du Comité de Pilotage	Se sont mis d'accord sur la date de la prochaine réunion du Comité de Pilotage du FRH	Tous	Dépend de la date de la prochaine réunion du Conseil de la CIRH



ANNEXE 1

Représentants et Observateurs Officiels

Représentants / Representatives

Membres votants / Voting members

Government d'Haïti <i>Government of Haiti</i>	M. Ronald Baudin, Président et Ministre des Finances M. Yves-Robert Jean
Brésil / <i>Brazil</i>	M. Rubens Gama Dias Filho
Canada	M. David Moloney
Norvège / <i>Norway</i>	Mme Elizabeth Slattum
Etats-Unis / <i>United States</i>	M. Tom Adams
Espagne/ <i>Spain</i>	M. Arturo Reig Tapia
Japon/ <i>Japan</i>	M. Kentaro Minami

Entités Partenaires / Partner Entities

BID / <i>IDB</i>	M. Jose Augustin Aguerre
ONU / <i>UN</i>	M. Nigel Fisher
Banque Mondiale/ <i>World Bank</i>	M. Alexandre Abrantes

Agent Fiscal

<i>Fiduciare/Trustee</i>	Mme Pamela Crivelli et Mme Chie Ingvoldstad
--------------------------	---

Observateurs / Observers (Officiels)

Autorités Locales (Maires)	M. Joseph Gontran "Billy" Louis (absent)
Autorités locales (Casecs)	M. Raoul Pierre-Louis
Diaspora	M. Joseph M.G. Bernadel (absent)
ONGs Nationaux	Mme. Carmèle Rose-Anne Auguste
ONGs Internationaux	M. Philippe Bécoulet (absent)
Secteur Privé	M. Reginald Boulos (absent)



ANNEXE 2: Ordre du Jour de la Réunion

Cinquième Réunion du Comité de Pilotage

Ordre du Jour

1er mars 2011

Karibe Convention Center, Port au Prince

09: 30 à 12: 00

09: 30 à 09: 40	Bienvenue par le Président
09: 40 à 10: 00	Mot du représentant de la CIRH
10: 00 à 10: 15	Approbation du procès-verbal du 15 Décembre 2010
10: 15 à 11: 00	Brèves mises à jour: - Fiduciaire - Secrétariat (présentation sur la performance du Fonds) - Les Entités partenaires (sur l'exécution des activités)
11: 00 à 11: 45	Examen des demandes de financement de la CIRH: - <u>Proposition 1:</u> Facilité de Financement de Logement - <u>Proposition 2:</u> Program de soutien à la reconstruction de logement et communauté - <u>Proposition 3:</u> Plan de prévention de séisme pour le grand Nord d'Haïti - <u>Proposition 4:</u> Projet de développement de la production et de la transformation du lait en Haïti
11: 45 à 12: 00	Autres
12: 00	Clôture et déjeuner



ANNEXE 3 : Lettre exprimant une préférence du Japon

28 February, 2011

Mr. Ronald BAUDIN,
Minister of Economy and Finance of Haiti
Chair of Steering Committee, Haiti Reconstruction Fund
Nouvelle Primature (Place du Bicentenaire),
Port au Prince, Haiti

Mr. BAUDIN,

I have the honor to inform you that the preference areas concerning the Japan's contribution, the sum of Thirty Million United States Dollars (USD30,000,000) as a grant to the Haiti Reconstruction Fund, are the following three areas: education and capacity building; health and medical care; and food and agriculture, including debris removal (USD15,000,000 for education and capacity building area and USD 15,000,000 for other areas mentioned above).

Sincerely,

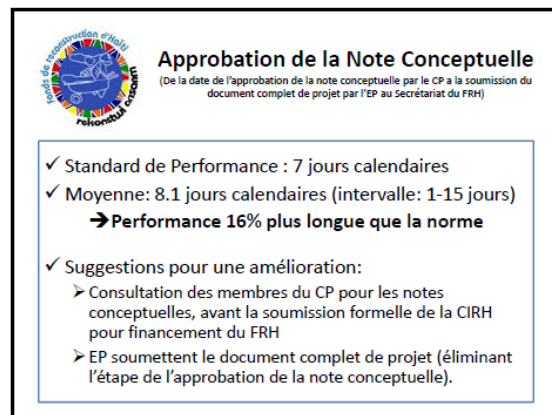
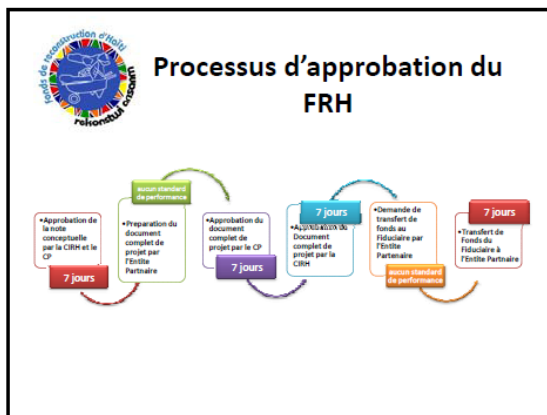
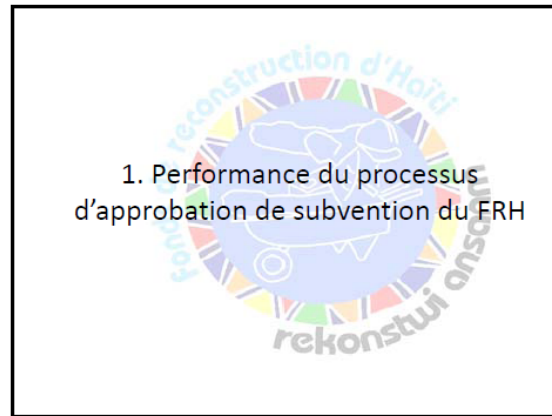
JAPAN

Kentaro MINAMI

Chargé d'Affaires ad interim of Japan to the Republic of Haiti



ANNEXE 4 : Présentation du Rapport du Secrétariat du FRH





Préparation par l'Entité Partenaire du Document Complet de Projet

(de la date d'approbation de la note conceptuelle par le CP jusqu'à la soumission du document complet au Secrétariat du FRH par l'EP)

- ✓ Aucun Standard de Performance
- ✓ Moyenne: 42.8 jours calendaires (intervalle: 3 – 104 jours)
- ✓ Performance par l'Entité Partenaire:
 - Banque Mondiale: 21 jours
 - BID: 53.5 jours
 - ONU: 51.8 jours
- ✓ Suggestions pour une amélioration:
 - Encourager les EPs à appliquer les procédures
 - Encourager les EPs à soumettre immédiatement les documents complets de projet en lieu et place des concepts de projets



Approbation du document complet de projet par le CP

(de la date de la soumission du document complet de projet par l'EP au Secrétariat du FRH à la non-objection du document par le CP)

- ✓ Standard de Performance : 7 jours calendaires
- ✓ Moyenne: 7.8 jours calendaires (intervalle: 1 – 12 jours)
➔ **Performance 11% plus longue que la norme**
- ✓ Suggestions pour une amélioration:
 - Les membres du CP pourraient soulever leurs préoccupations ou suggestions plus tôt au cours de la période de non-objection.
 - L'Entité Partenaire pourrait consulter les membres du CP durant la phase de préparation de projet.



Approbation du Document Complet par la CIRH

(De la date de la soumission du document complet de projet à la CIRH par le Secrétariat du FRH jusqu'à la non-objection du document par la CIRH)

- ✓ Standard de Performance: 7 jours calendaires.
- ✓ Moyenne: 8.8 jours calendaires (intervalle: 1 – 21 jours)
➔ **Performance 26% plus longue que la norme.**
- ✓ Suggestions pour une amélioration:
 - La CIRH pourrait soulever leurs préoccupations ou suggestions plus tôt durant la période de non-objection.
 - Cette étape pourrait être éliminée dans le cas où elle s'avérerait plus nécessaire.
 - Le document de projet pourrait être soumis de manière informelle à la CIRH en même temps qu'il est distribué au CP.



Requête de Transfert de Fonds

(De la date de la non-objection du document complet de projet par la CIRH jusqu'à la soumission de la requête de transfert par l'EP au Fiduciaire)

- ✓ Aucun standard de Performance.
- ✓ Moyenne: 33.2 jours calendaires (intervalle: 4 – 90 jours)
 - Moyenne avant la signature l'Accord de Transfert: 61.3 jours
 - Moyenne après la signature de l'Accord de Transfert: 5 jours
- ➔ **Signature du TA par le Fiduciaire et l'EP a réduit les retards**
- ✓ Suggestions pour une amélioration:
 - Les Entités Partenaires pourraient être encouragées à effectuer une requête de transfert avant qu'elles soient prêtes à les utiliser.
 - Les Entités Partenaires pourraient accélérer les procédures internes afin qu'ils soient prêts à utiliser les fonds dès qu'ils sont alloués par le FRH.



Haiti Reconstruction Fund

A Fund for Recovery, Reconstruction and Development of Haiti



Transfert de Fonds du Fiduciaire à l'EP

(De la date de soumission de la requête de transfert par l'EP jusqu'au transfert de fonds par le Fiduciaire)

- ✓ Standard de Performance: 7 jours calendaires
- ✓ Moyenne: 3.5 jours (intervalle: 1 – 6 jours)
➔ **Performance 50% plus rapide que la norme**
- ✓ Aucune suggestion pour amélioration.



Temps Total Moyen de Traitement

(De la date de la soumission de la CIRH au Secrétariat du FRH jusqu'à la Date de Transfert de Fonds par le Fiduciaire à l'Entité Partenaire)

- ✓ En moyenne, la préparation du document complet de projet et du processus d'approbation prend 96.5 jours (intervalle: 48-128 jours)
- ✓ Par comparaison, la préparation du projet et l'approbation des opérations de l'EP en Haïti prend en moyenne:
 - Xxx jours pour la BID
 - Xxx jours pour les Nations Unies
 - 118.6 jours pour la Banque Mondiale* (Du NCP à l'approbation finale)



Autres Suggestions pour une Amélioration

- ✓ Inclure le Secrétariat du FRH en tant que ressource durant le processus d'évaluation de projet de la CIRH.
- ✓ Inclure le FRH dans la liste de distribution de la CIRH
- ✓ Inviter le Secrétariat du FRH à participer en tant que ressource aux réunions du Comité de la CIRH.
- ✓ La CIRH devrait communiquer formellement les requêtes de transfert au Secrétariat du FRH (montant et désignation de l'EP) lors de la soumission et de l'approbation du Comité de la CIRH.
- ✓ L'EP engage le secteur de la CIRH dans le processus de préparation de projet.

2. Rôle du FRH dans le Financement de la Reconstruction en Haïti

